



Charte éducative de confiance



Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants et doivent donc jouir d'une véritable liberté dans le choix de l'école pour leur enfant.

Lieu de transmission de connaissances, l'école catholique est aussi un milieu de vie dans lequel est donnée une éducation intégrale fondée sur une vision chrétienne de la personne humaine. C'est pourquoi la foi catholique est proposée, dans le respect des consciences. La proposition éducative spécifique de l'école catholique possède ainsi en elle-même une dimension pastorale. Elle s'exprime dans le projet éducatif de l'école qui vous a été remis.

Comme parents, vous avez fait librement le choix d'inscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement et par là-même signifiez votre adhésion à son projet éducatif.

Il en découle une nécessaire relation de confiance entre les parents et l'établissement qui se nourrit de l'assurance que les enseignants, le personnel de l'établissement et les parents s'impliqueront au sein d'une même communauté éducative pour exercer une coresponsabilité éducative.

Engagements de chaque acteur de la communauté éducative

Attitudes communes aux différents acteurs :

- Reconnaissance et respect des compétences de chacun.
- Ecoute bienveillante et volonté de dialogue.
- Respect du projet éducatif de l'établissement et de sa dimension pastorale.

Engagements de l'établissement :

- Accueillir les élèves de manière personnalisée et expliciter le projet éducatif.
- Identifier une personne référente avec laquelle la famille et l'élève seront en lien tout au long de l'année.
- Informer les parents sur les modalités de suivi, d'évaluation et d'orientation de leur enfant.
- Associer les parents, représentés par l'Apel, à la réflexion sur les projets pédagogiques, éducatifs, pastoraux et organisationnels de l'établissement.
- Assurer la présence des parents, représentés par l'Apel, aux instances de participation et de concertation que sont le conseil d'établissement, le conseil de classe et le conseil de discipline.
- Informer régulièrement les parents des évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et des projets et activités de l'établissement.

Engagements des parents :

- Assumer leur responsabilité de premiers et principaux éducateurs aux côtés de l'équipe pédagogique et éducative, dans le respect du projet de l'établissement.
- Collaborer au suivi du travail scolaire et du comportement de leur enfant (respect des règles communes et engagement dans la vie collective).
- S'investir autant que possible, selon leurs disponibilités et convictions, dans la vie de l'école : participation aux réunions, aux manifestations et événements organisés, aux sollicitations de l'Apel, aux diverses activités de la pastorale... Cet investissement participe réellement à la réalisation du projet éducatif que nous voulons porter ensemble.

L'exemple constitue le fondement de toute éducation. Chaque adulte de l'établissement (personnel, enseignant, parent) participe, par son comportement et son investissement, à la construction de l'élève dans toutes les dimensions de sa personne.

